

MAIRIE
DE
SANDRANS

01400

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

CONSEIL MUNICIPAL n°12
du 2 avril 2015 à 19 heures 45

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze et le 2 avril à 19 heures 45, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : COLOMB Nathalie, DELATOUR Daniel, GHIDELLI Alexandra, MORELLET Jean-François, OLLAGNIER Bernard, ROUSSET Serge, ROY Sandrine, SCHNEIDER Eric, THOMASSON Christelle, VINTER Géraldine

Absent excusé : Monsieur JOSSERMOZ Bernard donne pouvoir à Monsieur Bernard OLLAGNIER, Madame MOLARD Nicole donne pouvoir à Madame Christelle THOMASSON. Magalie RENARD donne pouvoir à Géraldine VINTER. Marc MAZET.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Christelle THOMASSON est élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu numéro 11

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation des Comptes Administratifs 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric SCHNEIDER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET AIRE DE LOISIRS

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	11 815.54	10 667.90	6058.31	6 420.93	17 873.85	17 088.83
Totaux	11 815.54	10 667.90	6058.31	6 420.93	17 873.85	17 088.83
<i>Résultats de clôture</i>				10 667.90		
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	11 815.54	10 667.90	6058.31	6420.93	17 873.85	17 088.83
<i>Résultats définitifs</i>	1 147.64			362.62	785.02	

BUDGET ASSAINISSEMENT

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	9925.58					
Opérations de l'exercice	168 019.10	221 700.01	1143.71	81 962.49	169 162.81	303 662.50
Totaux	177 944.68	221 700.01	1143.71	81 962.49	169 162.81	303 662.50
<i>Résultats de clôture</i>		43 755.33				
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	177 944.68	221 700.01	1143.71	81 962.49	169 162.81	303 662.50
<i>Résultats définitifs</i>		43 755.33		80 818.78		134 499.69

[Texte]

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	124 087.40	128 506.82	828 617.59	336 797.88	406 704.99	465 307.70
Totaux	124 087.40	128 506.82	282 617.59	336 797.88	406 704.99	465 304.70
<i>Résultats de clôture</i>				167 581.98		
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	124 087.40	128 506.82	282 617.59	336 797.88	406 704.99	465 304.70
<i>Résultats définitifs</i>		4 419.42		54 180.29		58 599.71

BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs à l'unanimité des 13 voix.

3/Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Bernard OLLAGNIER, statuant sur l'affectation du résultat 2014,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide d'affecter le résultat comme suit,

- BUDGET AIRE DE LOISIRS
Au compte 021 de la section d'investissement : 24 822.33 €
Report au compte 001 du BP 2015 : - 12 159.71 €

- BUDGET ASSAINISSEMENT
Section d'investissement :
Report au compte 001 du BP 2015 : 43 755.33 €
Section de fonctionnement :
Report au compte 002 du BP 2015 : 80 818.78 e

- BUDGET COMMUNE
Au compte 1068 de la section d'investissement : - 54 297.83 €
Report au compte 001 du BP 2014 : - 54 297.83 €
Report au compte 002 du BP 2014 : 80 948.19 €

4/ Approbation des Comptes de Gestion

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestions 2014 pour les trois budgets, établis par Monsieur MARIOTTI, receveur qui sont conformes aux comptes administratif

5/Vote des budgets primitifs 2014

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'aire de loisirs qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement	32 322.33 €
Section d'investissement	24 822.33 €
TOTAL	57 144.66 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement	112 968.78 €
Section d'investissement	456 282.67 €
TOTAL	569 251.45 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement	422 510,52 €
Section d'investissement	180 646.02 €
TOTAL	603 156,54 €

6/Taux d'imposition 2014

L'Etat N°1259 de notification des taux d'imposition de 2015 est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction des taux d'impositions communaux pour l'année 2015.

- taxe d'habitation : 15.54%
- taxe foncière (bâti) : 7.97%

[Texte]

- taxe foncière (non bâti) : 41,34%
- CFE 19,19 %

7/ Commissions école

Les commissions scolaires de Relevant se sont réunies afin de réactualiser la fonction qui gère le RPI.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité sur l'accord de la nouvelle convention scolaire du regroupement scolaire de Relevant-Sandrans.

8/ Station d'épuration

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Arpège concernant la délimitation et bornage.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents relatifs avec l'entreprise Arpège.

9/ Aire de Loisirs

Suite au courriel de M. et Mme JOURDAN, le 29/01/2015, Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal, leurs souhaits de louer l'établissement « Camping le Cocagne » pour 7500 Euros H.T et de l'acheter pour un prix de 245 000 €.

Le prix d'achat à revoir en fonction de la réactualisation des domaines.

(Sous réserve de l'obtention des clés et du départ de Madame Périni.)

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité de louer le Camping à M. et Mme JOURDAN pour une durée d'un an.

10/ Devis paratonnerre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise « Tout pour le clocher » pour la mise en conformité :
Pose d'une terre de paratonnerre pour l'église de Sandrans.

Les Conseiller Municipaux approuvent à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs avec l'entreprise pour la somme de 1528.88 € T.T.C.

10/ Questions diverses :

- Les Archives communales seront archivées par une société agréée.
- La Commune procédera à la numérotation des routes.
- La Fête du jeu se déroulera le mardi 2 juin 2015 dans la salle des fêtes, cette animation est organisée par le Communauté de Commune Chalaronne centre.
- La commune procédera à la réalisation de l'agenda d'accessibilité par une entreprise agréé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 24H00.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

